

“ 1. — Aucun enseignement systématique bilingue n'est officiellement autorisé, et il n'existe aucun programme rationnel bilingue.

“ 2. — On ne tient aucun compte de la langue française dans les examens officiels, excepté dans l'examen d'admission aux écoles d'entraînement pédagogique bilingues ”.

Voilà en trois lignes le résumé de toute la question bilingue dans Ontario. Les Canadiens français sont pratiquement ignorés du gouvernement ; tout ce que la loi concède à nos compatriotes, c'est que les commissaires *peuvent* (et non doivent) tolérer l'enseignement du français à titre de seconde langue, forçant les petits Canadiens français à se servir de l'anglais dans tous les exercices scolaires comme si cet idiome était leur langue maternelle.

De programme, d'organisation, point.

On est surpris ensuite si les écoles bilingues n'ont pas produit tous les résultats qu'on en attendait. Et sans aucun souci de la justice, sinon de la charité, on veut faire disparaître ces écoles, les seules où le français a partiellement droit de cité.

L'accomplissement de ce désir singulier serait le bannissement du français dans des centaines d'écoles fréquentées presque exclusivement par des élèves de langue française.

On comprend la résistance énergique que nos compatriotes d'Ontario opposent à un tel projet.

Aussi veulent-ils sérieusement réorganiser l'enseignement bilingue de façon que la langue française soit respectée et l'anglais bien enseigné.

Personne ne songe à transformer les écoles bilingues en écoles exclusivement françaises. On veut les réorganiser, voilà tout.

Et il est facile d'organiser ces écoles de telle sorte que les deux langues gardent chacune toute leur pureté : c'est de se servir de la langue maternelle comme moyen d'enseignement général — le contraire est anti-humain — et d'enseigner la